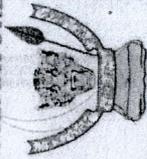


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 002/2025

A LA SOCIETE SOKIN SARL.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'acquisition de vivres pour la festivité de fin d'année 2024, conclu avec la Haute Ecole de Commerce de Kinshasa, pour un montant total hors taxe de dollars américains cent onze mille huit cent nonante-six, cinquante-cinq centimes (USD 111 896,55) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains sept cent quatre-vingt-trois, vingt-huit centimes (USD 783,28), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 13/01/2025.

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement



M<sup>e</sup> Claude KAYEMBE MBAYI  
Directeur Général